



C'est au cours d'une cérémonie suivie par tous les personnels communaux de Dschang, que François Kenfack a été installé dans ses fonctions de secrétaire général, de cette collectivité territoriale décentralisée.

« Conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 2004/18 du 22 juillet 2004, fixant les règles applicables aux communes, l'exécutif municipal est assisté d'un secrétaire général de mairie. A ce titre, [vous êtes] le principal animateur des services de l'administration municipale. Et placé sous l'autorité du maire [que je suis], et dont [vous êtes le] principal collaborateur, [vous avez le devoir] de m'assister : dans la mise en œuvre de [ma] politique... »

Ces phrases ont été prononcées par SM Beudelaire Donfack, maire de la commune de Dschang, en début d'après-midi du mardi 3 décembre 2019. Le prétexte de ce discours de circonstance à porté sur l'installation du tout nouveau secrétaire général de la mairie de Dschang.

Promu par arrêté n°002015/A/MINDDEVEL du 11 novembre 2019, portant nomination des secrétaires généraux dans les mairies et mairies d'arrondissements du Cameroun, François Kenfack « connaît parfaitement bien le fonctionnement des rouages des administrations communales... », selon les mots mêmes du maire.

En effet, le nouveau patron des personnels communaux de Dschang est titulaire : d'une licence professionnelle en administration des collectivités territoriales décentralisées (CTD) ; d'un diplôme supérieur spécialisé en contrats des CTD. Il a par ailleurs une forte expérience de la promotion des couches sociales vulnérables en général, et des personnes vivant avec un handicap en particulier.

Né le 21 septembre 1981 à Bafou, arrondissement de Nkong-Ni département de la Menoua, il est marié et père de plusieurs enfants. Il a précédemment servi : au ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation ; à la sous-préfecture de N'gaoundéré deuxième, comme cadre d'appui chargé des affaires foncières ; à la préfecture de N'gaoundéré au service du Développement local, jusqu'en 2017, où il est nommé secrétaire général de la commune de Santchou.

Dans la suite de son discours d'installation, le magistrat municipal a rappelé à son premier collaborateur le devoir qui lui revient de l'assister dans : ses fonctions administratives ; l'animation des services ; la préparation des actes et décisions, après vérification du cadre légal ; la préparation et la présentation au conseil municipal, de tous les actes de gestion courante ; la représentation de l'institution, suivant les besoins.

Plus concrètement, ce collaborateur privilégié, qu'il convient de comparer à la tête enregistreuse d'une institution, sert d'éclaireur à l'Homme politique, dans l'accomplissement quotidien d'activités diverses et variées, à l'instar de : l'organisation, l'impulsion et la coordination des services ; le suivi de la gestion financière de l'institution, le pilotage de la gestion de tous les personnels...